

OBJET : (311) CULTURE – AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE PRÊT À TITRE GRATUIT ENTRE LA VILLE DE SANNOIS ET LE MUSÉE DE MONTMARTRE

**L'AN DEUX MILLE VINGT SIX,
LE VINGT SIX FEVRIER,**

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 13 février 2026, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Bernard JAMET**,

ETAIENT PRESENTS : Monsieur JAMET Maire,
M. WILLIOT, Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER,
Mme CAMPAGNE, M. PURGAL,
Mme BRULE, Mme CAPBLANC, M. FABRE, M. BOISCO
Adjoints
Mme AUBIN, Mme FAUCONNIER, Mme RICARD,
Mme HELT, M. PERRET, M. ROZOT, Mme ENGUERRAND
Conseillers Délégués
M. KERGOAT, M. HUMEAU, M. PONCHEL, Mme SAIDI,
M. LEGUEIL, M. LAMARCHE, M. ZAMBUJO,
M. FLEURIER, Mme RODRIGUEZ,
Mme JACQUET-LEGER, M. GORZA
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

Le nombre de conseillers en exercice est de 35

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme TROUZIER-EVEQUE	à	Mme BRULE
Mme QUEYRAT-MAUGIN	à	Mme AUBIN
M. GUEUDIN	à	M. JAMET
Mme ACHOUR	à	Mme CAPBLANC
Mme CHRISTIN	à	M. LEGUEIL
M. FLAMENT	à	M. PONCHEL

ABSENT EXCUSE : M. BOULIGNAC

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme AUBIN

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 02 mai 2026

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 20260226 - DL2026 - 06

Publiée le 02 mai 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Pour le Maire
Par délégation
Directrice Générale des Services
C. NOUAILHETAS



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026/06 du 26 février 2026

OBJET : (311) CULTURE – AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE PRÊT À TITRE GRATUIT ENTRE LA VILLE DE SANNOIS ET LE MUSÉE DE MONTMARTRE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29 et L 2122-21,

Vu le Code Civil, notamment les articles 1875 et suivants,

Vu la délibération n°2025/150 relative au renouvellement pour deux ans de la convention de prêt à usage gratuit entre la ville de Sannois et le musée de Montmartre,

Considérant que le musée Utrillo- Valadon a dû être fermé au public depuis le 4 mai 2018 compte tenu de désordres structurels importants sur le bâtiment,

Considérant que la Ville souhaite garantir la conservation et la visibilité de la collection des œuvres des peintres Utrillo, Valadon et Utter.

Considérant que le Musée de Montmartre, Jardin Renoir accueille cette collection depuis janvier 2019 dans le cadre d'un prêt à titre gratuit et que ce prêt fait sens dans la mesure où le musée de Montmartre est situé dans l'ancien atelier de Suzanne Valadon.

Considérant la mise en place par le musée de Montmartre de tarifs avantageux à partir du 2nd trimestre 2026 pour les sannoisiens et les groupes scolaires,

Considérant la nécessité d'apporter quelques points d'ajustement à la convention de prêt en intégrant notamment l'entrée dans le domaine public de l'œuvre de Maurice Utrillo,

Vu l'avis des IIème et Ière Commissions,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 23

Vote(s) Contre : 2

Abstention(s) : 9

DECIDE :

Article 1 : d'approuver l'avenant n°1 de la convention de prêt à usage gratuit entre la ville de Sannois et le musée de Montmartre.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

Article 3 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

AINSI DÉLIBÉRÉ,

LE MAIRE

Bernard JAMET

Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Paris

POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRETAIRE DE SÉANCE

Martine AUBIN

Conseillère déléguée

à la lutte contre les discriminations, aux seniors
et la protection animale

